

Registre de preuve de covoiturage

Service proposé par covoiturage.beta.gouv.fr et porté par le ministère chargé des Transports

Développer le covoiturage en toute confiance sur votre territoire

Territoires de l'Orléanais



Construit sous un format de Startup ^{État} dans la communauté beta.gouv.fr et porté par le **ministère de la Transition écologique, chargé des Transports, l'ADEME et Île-de-France Mobilités**, Covoiturage.beta.gouv.fr développe plusieurs produits en faveur du covoiturage, dont l'Observatoire national du covoiturage au quotidien (outil de valorisation de la donnée), le Registre de preuve de covoiturage (outil de collecte de la donnée et outil de suivi des campagnes) qui aide les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), et employeurs à inciter le covoiturage courte distance en toute confiance.

Covoiturage.beta.gouv.fr : nos outils



Registre de preuve de
covoiturage



Observatoire national du
covoiturage au quotidien



Générateur d'attestation
certifiée par le Registre



Générateur d'attestation sur
l'honneur



Statistiques
en open data

21 opérateurs de covoiturage référencés dans le RPC

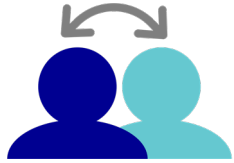


**BON À
SAVOIR**

La majorité des
opérateurs sont
connectés au
RPC. 👍

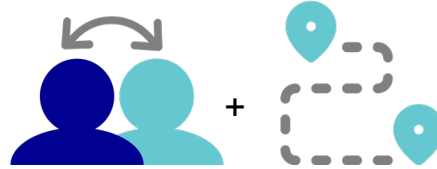
Les classes de preuve de covoiturage

Un indice de confiance par trajet



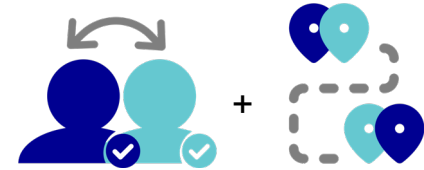
classe A

L'opérateur certifie la mise en relation avec intention de covoiturer



classe B

L'opérateur certifie la mise en relation et le trajet d'un occupant du véhicule (conducteur ou passager).




classe C

L'opérateur certifie la mise en relation, les trajets des occupants du véhicule et une identité distincte des occupants.

Comment ça marche ?


1

 Le conducteur ou le passager réalise son trajet sur la plateforme de covoiturage qu'il utilise.

2

 L'opérateur de covoiturage partenaire du RPC analyse et applique la classe de confiance sur le trajet réalisé, puis fait converger le trajet effectué dans le RPC.

3

 Le RPC valide la preuve envoyée par l'opérateur de covoiturage partenaire. Le trajet est alors visible sur la plateforme. Le territoire peut ainsi identifier et visualiser l'ensemble des trajets certifiés réalisés en covoiturage et inciter la pratique du covoiturage en toute confiance.

Présentation de l'Observatoire

Contexte

- Mobilisation pour le covoiturage au quotidien (novembre 2019)
- LOM et nouveau cadre incitatif au covoiturage
- Besoin de se doter d'un outil pour aider l'Etat, les collectivités et les entreprises à mieux piloter par la donnée leur politique en faveur du covoiturage
- Crise sanitaire et nouvelles conditions d'usage

Objectifs

1. Analyser l'évolution des pratiques de covoiturage courte distance
2. Mesurer l'impact des actions mises en oeuvre

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

COVOITURAGE : LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS



Le port du masque est obligatoire pour les passagers de 11 ans et plus et pour le conducteur. Le conducteur doit refuser l'accès au véhicule à une personne sans masque.

Recommandations



Deux passagers maximum sont admis par rangée de sièges arrière. Un passager peut s'asseoir à l'avant.



Le passager se lave les mains, désinfecte ses effets personnels avant d'entrer ou sortir du véhicule, et emporte ses déchets.



Le conducteur désinfecte régulièrement les surfaces touchées.



Le véhicule est aéré avec de l'air extérieur (ventilation et ouverture régulière des fenêtres).

0800 130 000 (appel gratuit)

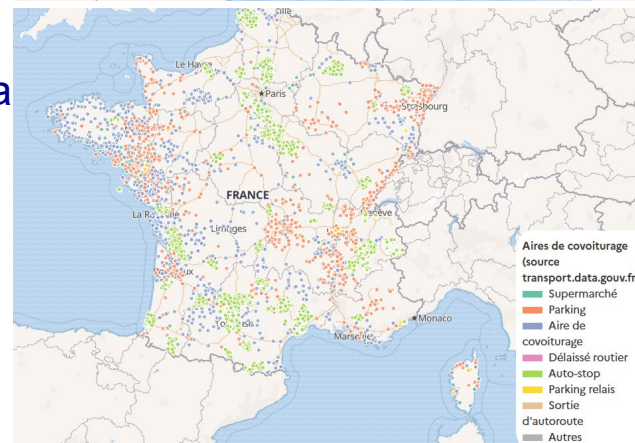
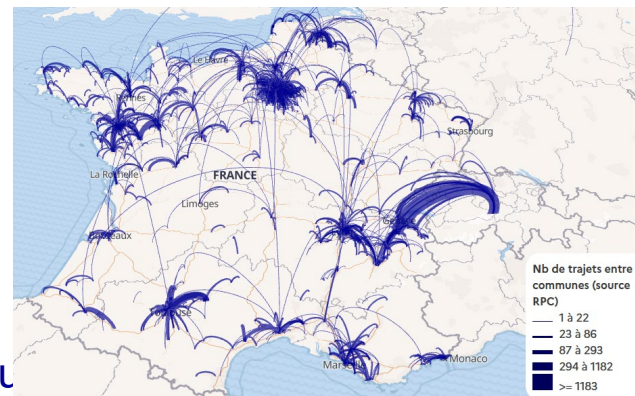


Fonctionnalités de l'Observatoire

Le site* lancé en décembre 2021 contient :

- une veille sur l'actualité du covoiturage
- Un tableau de bord territorialisé des principaux indicateurs
- un atlas cartographique interactif
- des ressources pédagogiques et des études réalisées par différents partenaires du projet

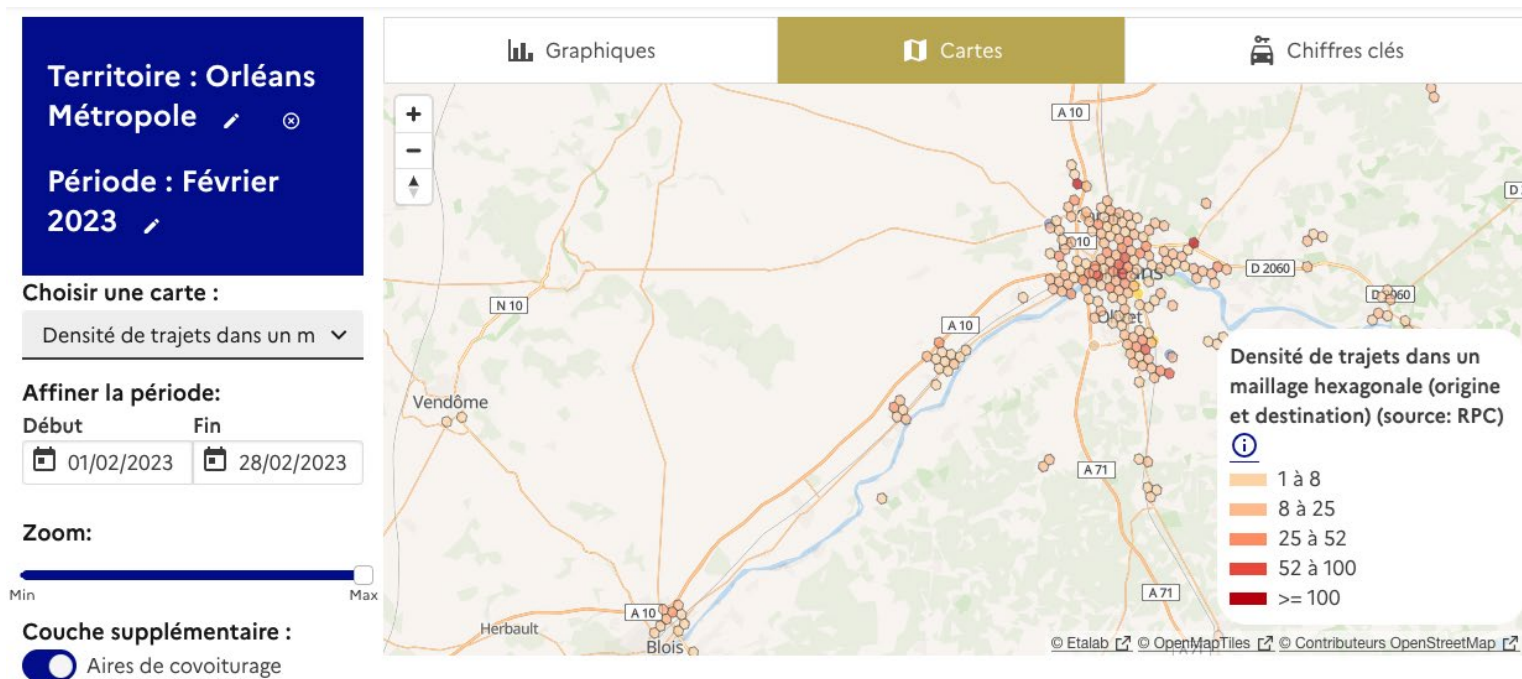
→ <https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/>



*Le site actuel constitue une première version de l'observatoire qui sera amenée à évoluer de manière continue en fonction des retours utilisateurs.

Zoom sur les données des territoires de l'Orléanais

observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr



2 outils pour les collectivités

Observatoire

Pour qui ?

Tous les acteurs de la mobilité (territoires, entreprises, bureaux d'études, presse, ...)

Pour quoi ?

➡ Visualiser les trajets de covoiturage

Fonctionnalités et données disponibles

Un tableau de bord par territoire

- graphiques (nombre de trajets réalisés, nouveaux covoitureurs, ..)
- cartes (flux des trajets, de passagers, aires de covoiturage, ..)
- chiffres clés (principaux indicateurs, 10 trajets les plus covoiturés)

Un accompagnement de l'équipe Covoiturage pour les AOM*

- simulation d'une campagne d'incitations financières sur [covoiturage](#) ou exports de données de trajets sur le territoire à demander à l'adresse territoire@covoiturage.beta.gouv.fr

Registre de preuve de covoiturage

AOM* ayant voté une politique d'incitation

➡ Exporter les trajets de covoiturage et bénéficier du Registre en tant que tiers de confiance du montant des incitations à verser aux opérateurs de covoiturage

Une interface de suivi statistiques

- fonctionnalité d'export des données de trajets de son territoire (AVE@identification des opérateurs)
- suivi des trajets incités et du budget campagne
- rapport mensuel sur le budget consommé

Un accompagnement de l'équipe Covoiturage pour les AOM*

- paramétrage de la campagne d'incitations financières sur le RPC effectué par les développeurs de Covoiturage

*Les autres territoires peuvent y avoir accès avec leur compétence tourisme, développement durable, ..., seulement si l'AOM y est favorable.



covoiturage.beta.gouv.fr

Nous contacter

Vous avez des questions sur le RPC ?

Vous souhaitez une démonstration ou tout simplement parler covoiturage ?

Écrivez nous sur

contact@covoiturage.beta.gouv.fr



Le plan national du covoiturage



☞ Fonds vert-
Développement du
covoiturage- AXE3



☞ Prime covoiturage
100€



☞ Forfait mobilités
durablesrenforcé

☞ formulaire d'attestation de
conformité au RRC à fournir dans la
candidature à la mesure 71€



Retrouver toutes les réponses à vos questions sur le [Forfait mobilités durables \(FMD\) sur la FAQ du Ministère de la Transition écologique](#)

Consulter notre documentation

Notre espace documentation comprend un ensemble d'informations sur lesquelles vous pouvez vous appuyer (juridique, foire aux questions, guide des incitations, témoignages territoires, exemples de délibérations, etc.).

[Voir la documentation](#)